

Un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) : un projet de valorisation de l'environnement accessible pour tous !

La Communauté de Communes du Pays de Mirepoix s'inscrit dans plusieurs dynamiques de développement territorial pour lesquelles la préservation de l'environnement, des paysages et du patrimoine est au cœur des réflexions.

Récemment, un travail multi-partenarial très riche s'est mis en place afin de dessiner l'avenir du lac de Montbel, avant tout outil d'irrigation mais aussi porteur d'un véritable potentiel d'attractivité, tant en termes de cadre de vie pour ses habitants qu'en matière d'intérêt touristique pour les visiteurs du territoire.

Or la connaissance et la préservation du patrimoine naturel et paysager du lieu sont apparues comme un point de départ intangible pour envisager son développement harmonieux. Afin de mieux cibler les enjeux de préservation et de valorisation du lac, un inventaire naturaliste poussé des espèces présentes sur le lac et ses abords s'est avéré nécessaire.

L'ensemble du Pays de Mirepoix constitue un territoire remarquablement préservé mais sur lequel l'état des connaissances des milieux naturels reste peu développé. Dans ce sens, la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix a souhaité répondre à l'appel à projet « Atlas Biodiversité Communal » lancé en 2017 par l'Agence

Française de la Biodiversité.

Ce projet de 2 ans, piloté par la CCPM, est mené en partenariat avec l'Association des Naturalistes d'Ariège (Ana). Tout au long de ce projet un programme de sciences participatives sera proposé afin d'impliquer les habitants dans la démarche.

Qu'est-ce qu'un ABC ?

L'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale comporte plusieurs volets :

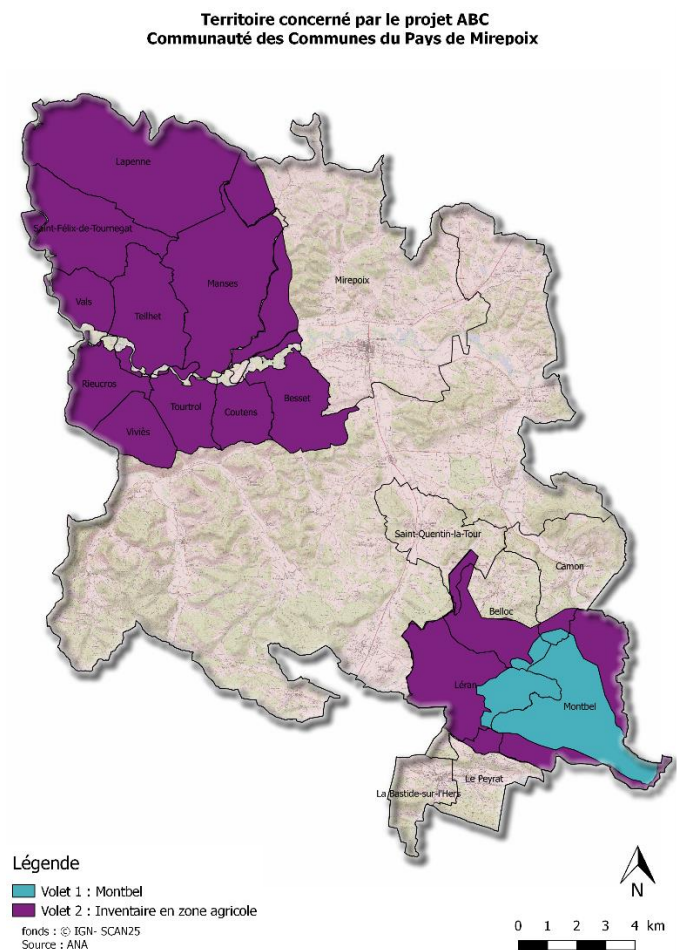
1/ réunir l'ensemble des acteurs locaux (élus, acteurs socio-économiques, grand public, scolaires, associatifs, etc ...) afin de partager les connaissances déjà disponibles sur la biodiversité, de les sensibiliser et de permettre à chacun de se mobiliser ;

2/ compléter les connaissances en matière de biodiversité. Il s'agit d'inventorier et cartographier la biodiversité, grâce à l'intervention de l'Ana, mais aussi du grand public.

3/ identifier les actions à mettre en œuvre pour protéger, valoriser la biodiversité et améliorer la prise en compte des enjeux en matière de biodiversité dans les politiques d'aménagement communales ou intercommunales.

A quoi ça sert ?

Cet atlas a divers intérêts tels que la sensibilisation et la prise en compte de la



biodiversité auprès du tout public ;

Mieux connaître la richesse environnementale du territoire afin d'en identifier les enjeux spécifiques ;
Valoriser et protéger cette richesse.

Comment participer à l'ABC ?

Ce projet est ouvert à tous, du débutant au confirmé, chacun peut participer à la réalisation de cet atlas ainsi qu'à la protection de la biodiversité locale en :

- communiquant toute observation faune/flore sur le territoire concerné, sous la forme de photographie et en renseignant des fiches

disponibles à l'Ana ou sur le site internet :

www.ariegenature.fr/abc ;

- utilisant l'adresse e-mail abc@ariegenature.fr dédiée afin d'échanger tout type d'information ou obtenir une aide pour l'identification d'espèce rencontrée ;

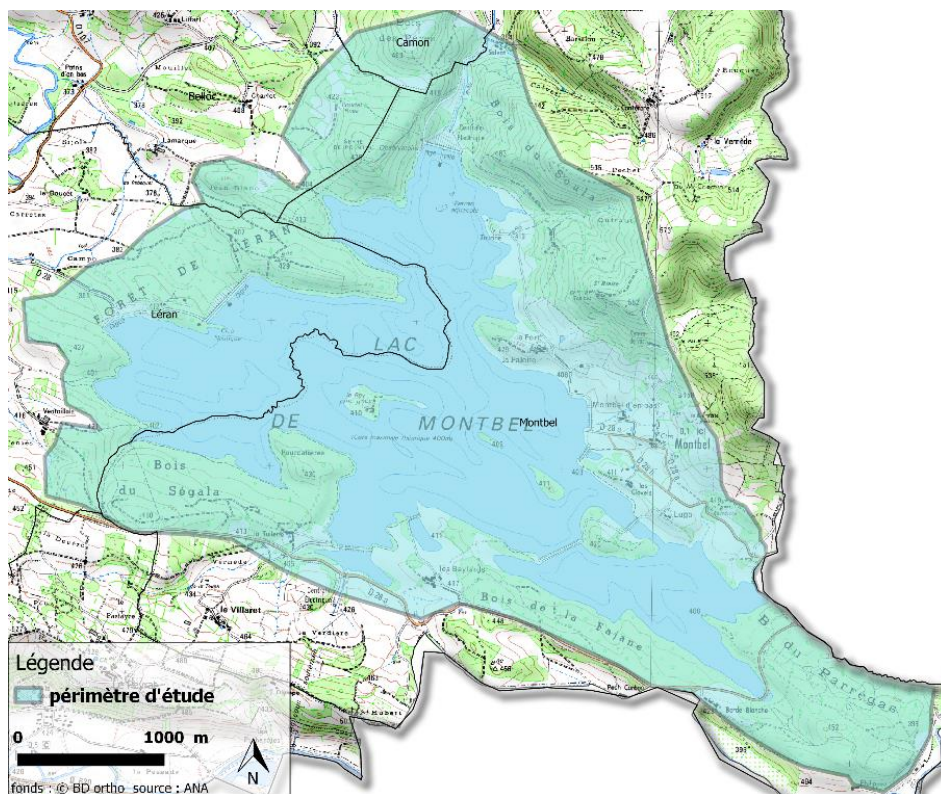
- participant au programme d'animations gratuites (consultable sur www.ariegenature.fr dans la rubrique tout public - enquêtes participatives).

En 2018, l'ABC commence sur le territoire du lac de Montbel et concerne les communes de Montbel, Lérans, Belloc et Camon.

Une première réunion d'information aura lieu le 15 avril à 10h00 à Montbel pour lancer l'inventaire participatif, présenter la démarche et le travail qui seront engagés.

Pour s'y inscrire, contacter l'Association des Naturalistes d'Ariège : pauline.l@ariegenature.fr / 05.61.65.80.54

En 2019, l'ABC se poursuivra sur ces communes ainsi que sur celles de Saint Quentin la Tour, Le Peyrat, Lapenne, St Félix de Tournefat, Vals, Manses, Teilhet, Rieucros, Vivies, Tourtrol, Coutens, Besset et Mirepoix. Pour ce second volet, l'enjeu pour la CCPM sera de vérifier la présence d'espèces protégées sur les espaces ouverts ou zones humides pour permettre aux agriculteurs du



secteur d'être accompagnés pour le maintien de la biodiversité par de futures MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) et ainsi reproduire la démarche de la vallée du Douctouyre."

L'association des naturalistes de l'Ariège se consacre à l'étude des milieux naturels, de la faune et de la flore et aux relations qui lient l'homme et la nature.

Sa vocation se décline en trois axes clés :

Connaître : enrichir la connaissance dans le domaine des sciences naturalistes dédiées aux milieux et aux espèces animales et végétales.

Transmettre : mettre la somme de ces connaissances à la disposition du plus large public dans le respect de l'éthique morale et scientifique.

Préserver : protéger les milieux et les espèces en tenant compte des enjeux liés aux activités humaines.

ANA-CEN09-CPIE09 <https://ariegenature.fr/>



LES AMBROISIES : des plantes exotiques envahissantes qui peuvent nuire à notre santé

Originaire d'Amérique du Nord, l'**Ambroisie à feuilles d'armoise** (*Ambrosia artemisiifolia*) est arrivée involontairement en France en 1863, dans un lot de semences fourragères. Elle fait partie de ce que l'on appelle couramment « les mauvaises herbes » et s'installe sur les terres dénudées ou inoccupées (parcelles agricoles, bords de routes et de cours d'eau, friches, chantiers ...), surtout en plaine et en région de basse altitude. Son pollen, particulièrement allergisant, peut être transporté sur plus de 100 km. Il peut provoquer rhinites, conjonctivites, trachéites, crises d'asthme, urticaire et eczéma chez près de 20% de la population sensible à l'ambroisie (chiffres région Rhône Alpes).

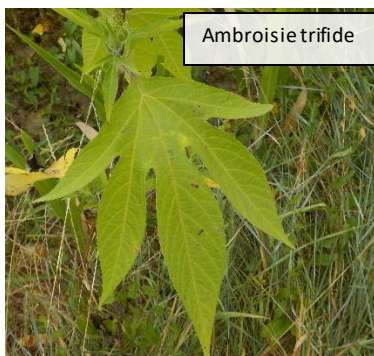
Ses graines peuvent rester viables plus de dix ans dans le sol et sont transportées par la terre contaminée.

Une autre espèce, l'**Ambroisie trifide** (*Ambrosia trifida*), envahit aussi progressivement de nombreuses cultures. Cette plante, qui peut atteindre jusqu'à 4 m de haut, crée des problèmes au niveau agricole et possède aussi un pollen au pouvoir allergénique important.

Comment lutter contre ces plantes ?

Les moyens de lutte dépendent de la quantité de pieds d'ambroisie à éliminer, de la surface concernée et du type de sol (champs, bords de route ou de cours d'eau...). Il faut éliminer l'ambroisie avant le démarrage de sa floraison à la fin juillet par une lutte :

- Biologique : pâturage ou concurrence, ne jamais laisser la terre nue (méthode à privilégier) ;
- Mécanique : arrachage, tonte ou fauchage répétés



Ambrosie trifide



Ambrosie à feuille d'Armoise

et menés sur les seules zones contaminées ;
 - Chimique : par des produits homologués, en conformité avec la loi et appliqués de façon adaptée (demander conseils aux spécialistes des ambrosies).

Informations/Contacts :

Ana : 05.61.65.90.28 / fabienne.b@ariegenature.fr

Plan régional sur les plantes exotiques envahissantes en Midi-Pyrénées : <http://pee.cbnpmp.fr/>

Observatoire des Ambrosies : <http://www.ambrosie.info/>

Venez découvrir cette espèce à l'occasion de la journée internationale des ambrosies qui se déroulera le 30 juin à Mirepoix.

La journée débutera par une présentation de ces plantes (stand, film, exposition) et se poursuivra l'après-midi par un chantier collectif d'arrachage.

Vous pouvez dès à présent vous inscrire au chantier auprès de l'ANA : fabienne.b@ariegenature.fr / 05.61.65.90.28

